

**Arrêté du Gouvernement de la Communauté française
fixant le modèle de formulaire de demande de paiement de
l'indemnité de bicyclette pour son utilisation sur le chemin
du travail ou d'un arrêt de transport en commun portant
exécution du décret du 17 juillet 2003 relatif à une
intervention dans les frais de transport en commun public
et/ou dans l'utilisation de la bicyclette des membres du
personnel**

A.Gt 23-09-2003

M.B. 03-12-2003

Le Gouvernement de la Communauté française,

Vu le décret du 17 juillet 2003 relatif à une intervention dans les frais de transport en commun public et/ou dans l'utilisation de la bicyclette des membres du personnel, notamment l'article 8, § 2;

Vu le protocole de négociation du 23 septembre 2003 du Comité de négociation du Secteur IX et du Comité des services publics provinciaux et locaux, Section II;

Sur la proposition du Ministre de la Fonction publique, du Ministre chargé de l'Enseignement fondamental, du Ministre de l'Enseignement secondaire et de l'Enseignement spécial et de la Ministre de l'Enseignement supérieur et de l'Enseignement de promotion sociale;

Vu la délibération du Gouvernement de la Communauté française du 17 septembre 2003,

Arrête :

Article 1^{er}. - Le formulaire de demande de paiement de l'indemnité de bicyclette pour son utilisation sur le chemin du travail ou d'un arrêt de transport en commun portant exécution du décret du 17 juillet 2003 relatif à une intervention dans les frais de transport en commun public et/ou dans l'utilisation de la bicyclette des membres du personnel est fixé selon le modèle annexé au présent arrêté.

Article 2. - Le présent arrêté produit ses effets le 1^{er} septembre 2003.

Article 3. - Le Ministre qui a dans ses attributions les statuts des personnels de l'enseignement est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Bruxelles, le 23 septembre 2003.

Par le Gouvernement de la Communauté française :

Le Ministre de la Fonction publique,

Ch. DUPONT

Le Ministre chargé de l'Enseignement fondamental,

J.-M. NOLLET

Le Ministre de l'Enseignement secondaire et de l'enseignement spécial,

P. HAZETTE

La Ministre de l'Enseignement supérieur et de l'Enseignement de promotion sociale,

Mme F. DUPUIS

ANNEXE

**MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANÇAISE
DEMANDE DE PAIEMENT DE L'INDEMNITE DE BICYCLETTE
POUR SON UTILISATION SUR LE CHEMIN DU TRAVAIL OU D'UN
ARRET DE TRANSPORT EN COMMUN.**

Je soussigné(e) (Nom, Prénom et numéro de matricule)

travaillant auprès de :

(établissement d'enseignement, centre psycho-médico-social)

demande à me voir octroyer une indemnité pour l'utilisation de ma bicyclette sur le chemin du travail/le chemin vers un arrêt de transport en commun/un véhicule automoteur utilisé en covoiturage (biffer la mention inutile) entre (adresse du lieu de départ)

et (adresse du lieu d'arrivée)

suivant le trajet ci-dessous :

Croquis du trajet	Index des rues empruntées

représentant une distance totale Aller/Retour parcourue journallement dekm.

Remarque : indiquez sur le croquis le plan de circulation (sens interdit...) du chemin emprunté ainsi que le nom des rues ou une référence par rapport à l'index des rues. A ne remplir qu'à la première demande ou si des changements de trajet ont lieu, auquel cas il faudra préciser la raison desdits changements. Le chef d'établissement, le pouvoir organisateur ou le directeur du centre psycho-médico-social se réserve le droit de refuser le parcours proposé ou d'en modifier le kilométrage total, en motivant sa décision.

Je reconnais que le chemin décrit ci-dessus est celui qui est le plus court et qui offre le plus de sécurité.

Dans le cas où la bicyclette servirait à se rendre à un arrêt de transport en commun, indiquez le transport en commun utilisé et éventuellement le numéro d'abonnement

Je confirme sur l'honneur avoir utilisé ma bicyclette pour me rendre à mon lieu de travail ou à un arrêt de transport en commun pour la période du (jour-mois-année)

au (jour-mois-année), correspondant à un nombre total de jours effectifs d'utilisation,



soit un kilométrage total dekm..... jours =..... km (arrondi au kilomètre supérieur).

J'estime dès lors avoir droit à une indemnité de km × 0,15 euros = euros pour la période susmentionnée.

L'indemnité peut être versée sur le compte n°.../...../.... de (titulaire) à (adresse).

Je reconnais n'avoir pas eu recours à un quelconque transport en commun ou à mon véhicule personnel durant la période d'utilisation de la bicyclette pour le trajet repris ci-dessus ou le trajet retenu par l'autorité.

Date et Signature

Visa du Chef d'établissement/pouvoir organisateur/directeur du centre psycho-médico-social

(Nom et signature)

Vu pour être annexé à l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 23 septembre 2003 fixant le modèle de formulaire de demande de paiement de l'indemnité de bicyclette pour son utilisation sur le chemin du travail ou d'un arrêt de transport en commun portant exécution du décret du 17 juillet 2003 relatif à une intervention dans les frais de transport en commun public et/ou dans l'utilisation de la bicyclette des membres du personnel.

Le Ministre de la Fonction publique,

Ch. DUPONT

Le Ministre chargé de l'Enseignement fondamental,

J.-M. NOLLET

Le Ministre de l'Enseignement secondaire et de l'enseignement spécial,

P. HAZETTE

La Ministre de l'Enseignement supérieur et de l'Enseignement de promotion sociale,

Mme F. DUPUIS

